

## **Procès-verbal**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 5 février 2018, à 19 heures à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet, Patrick Morin et Mathieu Bellerive.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance.

**2018-02-031**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018;

### **4. TRÉSORERIE**

4.1 Approbation des comptes à payer;

4.2 Vente pour taxes 2017;

4.3 Dépôt de la liste des contrats de 25 000 \$;

### **5. CORRESPONDANCE**

5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2018;

5.2 Demande d'un service d'immigration en Abitibi-Témiscamingue;

5.3 Dons, commandites et partenariats;

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

### **7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

7.1 Vente de terrain – Lot 5 598 447;

7.2 Vente de boissons énergisantes dans les établissements municipaux;

7.3 Vente des articles promotionnels du 100<sup>e</sup> de la Ville de Macamic;

7.4 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus;

- 7.5 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant la régie interne des séances du conseil municipal;
- 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 8.1 Permis de sollicitation – Fondation canadienne du rein Abitibi-Témiscamingue;
- 8.2 Empiètement d'un trottoir sur la 1<sup>re</sup> Rue Ouest (lot 4 729 754);
- 8.3 Rénovation du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Macamic;
- 8.4 Sentiers de motoneige;
- 9. TRAVAUX PUBLICS**
- 9.1 Adoption du règlement No 18-253 décrétant une dépense de 630 780 \$ et un emprunt de 360 000 \$ pour des travaux de réfection du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la route Macamic-Chazel;
- 9.2 Soumission pour des travaux de réfection du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> rang Ouest, Chemin de ceinture du Lac et de la route de Macamic-Chazel;
- 10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Réaménagement du parc Curé-Lamothe;
- 10.2 Demande de financement au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec-Activité d'initiation à la pêche;
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11.1 Structure d'entraînement – Régie intermunicipale des incendies de Roussillon;
- 12. RAPPORT DES COMITÉS**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Tournée de consultation – Voirie locale (Joelle Rancourt);
- 13.2 Budget pour le baseball mineur (Patrick Morin);
- 13.3 Montagne à Fred (Laurie Soulard);
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**Les points 9.1, 9.2, 13.2 et 13.3 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

### 3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2018-02-032

#### 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-033

#### 3.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

### 4. **TRÉSORIE**

2018-02-034

#### 4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- a) Liste des transactions au montant de 331 115,23 \$;
- b) Liste des transactions au montant de 149 676,89 \$;
- c) Listes des salaires au montant de 43 912,66 \$;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-035

#### 4.2 **VENTE POUR TAXES 2017**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Les propriétés suivantes soient inscrites sur la liste de vente pour taxes :

Matricule	2007 à 2013	2014	2015	2016	2017	Intérêts	Total
4197 67 3055	0,00	0,00	21,66	419,22	498,39 \$	135,44 \$	1 074,71 \$
4299 31 6545	0,00	0,00	139,04	435,66	513,93 \$	162,26 \$	1 250,89 \$
3399 25 0513	108,88	24,57	24,57	26,03	25,53 \$	184,46 \$	394,04 \$
3399 35 3513	0,00	33,71	18,10	19,18	16,65 \$	36,97 \$	124,61 \$
3299 75 2344	38,84	23,27	23,27	24,66	24,42 \$	77,00 \$	211,46 \$
4506 64 9550	0,00	0,00	0,00	279,48	334,11 \$	128,31 \$	741,90 \$
4605 93 2993	0,00	0,00	0,00	163,80	200,34 \$	84,25 \$	448,39 \$
4805 14 0800	0,00	0,00	244,92	413,74	479,52 \$	0,00	1 138,18 \$
4606 44 4360	0,00	0,00	0,00	220,88	383,49	114,28	718,65
2901 42 6871	96,51	16,81	16,81	17,81	14,43 \$	179,16 \$	341,53 \$
	<b>244,23 \$</b>	<b>98,36 \$</b>	<b>488,37 \$</b>	<b>2 020,46 \$</b>	<b>2 490,81 \$</b>	<b>1 102,13 \$</b>	<b>6 444,36 \$</b>

QUE : Me Nicole Breton, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, ainsi que Éric Fournier, directeur général et secrétaire-trésorier ou Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, soient mandatés pour effectuer les démarches de la vente pour taxes.

QUE : Ces personnes soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Ville de Macamic dans le dossier des ventes pour taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

#### 4.3 **DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ tel que prévu à l'article 477.6 (2) de la Loi sur les cités et villes.

## 5. CORRESPONDANCE

### 5.1 **Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2018**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2018.

2018-02-036

## 5.2 **DEMANDE D'UN SERVICE D'IMMIGRATION EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Considérant la volonté du gouvernement provincial d'offrir les services de son ministère de l'immigration de la diversité et de l'inclusion ici en Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que le gouvernement du Québec désire encourager la population immigrante de s'établir ailleurs que dans les grands centres urbains;

Considérant l'importante pénurie de main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue et que l'immigration fait partie de l'une des solutions pouvant répondre au manque de personnel;

Considérant la complexité des processus d'immigration, tant pour les immigrants que pour les employeurs et les parrains;

Considérant la constante augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant qu'aucun service en personne d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'est disponible à moins de 500 km de la région;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande à l'honorable ministre Ahmed D. Hussen, ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté, d'allouer les ressources nécessaires afin de pourvoir l'Abitibi-Témiscamingue des services en personne afin de desservir adéquatement le territoire en matière d'immigration.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-037

## 5.3 **DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : Un montant de 175 \$ soit versé au Club Lions de Macamic inc. pour l'activité Sécurité à bicyclette qui aura lieu en juin 2018.

QUE : Les demandes ci-dessous soient refusées :

- Ressource pour personnes handicapées ;
- CSLA (mesure Passe-Partout);
- Salon de la Famille de l'Abitibi.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables présents désirent avoir des informations sur les sujets suivants :

- Des citoyens demandent à ce que la Ville étudie la possibilité d'autoriser l'usage « entrepreneur artisan » dans la zone RF-2 secteur Colombourg lors de la révision du Plan d'urbanisme;
- Demande pour assurer l'accès à la cabane ainsi que la réparation des lumières de la patinoire du secteur Colombourg;
- Demande pour que le déneigement du Centre communautaire, l'école et l'église du secteur Colombourg se fasse le matin et non la nuit;
- Lumières sur le chemin Langlois et l'avenue Rousseau qui s'allument et s'éteignent de façon intermittente;
- Des contribuables s'informent des démarches possibles pour signifier leur opposition aux demandes visant à autoriser l'usage « entrepreneur artisan » dans la zone RF-2 secteur Colombourg.

## 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2018-02-038

### 7.1 VENTE DE TERRAIN – LOT 5 598 447

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vende à monsieur Alain Mélançon le lot 5 598 447 du cadastre du Québec au prix de 5 400 \$ plus taxes.

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et le directeur général, Éric Fournier ou l'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-039

### 7.2 VENTE DE BOISSONS ÉNERGISANTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

Considérant que les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnement alimentaire sain;

Considérant que le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

Considérant que le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

Considérant que la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

Considérant que plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

Considérant que la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

Considérant que, à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

Considérant que la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La vente de boissons énergisantes n'est pas autorisée dans les établissements municipaux de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-040

### **7.3 VENTE DES ARTICLES PROMOTIONNELS DU 100<sup>E</sup> DE LA VILLE DE MACAMIC**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les articles promotionnels du 100<sup>e</sup> de la Ville de Macamic soient vendus au prix suivant :

<b>Description des articles</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Calendrier 2016	2 \$
Calendrier 2017	2 \$
Chandail	10 \$
Cordon porte-clefs	1 \$
Coupe à vin	5 \$
DVD	25 \$
Épinglette	2 \$
Livre de recettes	10 \$
Livre souvenir 75e	20 \$
Livre souvenir 100e.	20 \$
Monnaie	15 \$
Parapluie	10 \$
Sac d'épicerie	2 \$

Tablier	2 \$
Tasse à café (plastique)	5 \$
Timbres (4 unités)	5 \$

QU' : Un rabais correspondant à 50 % du prix de vente soit accordé aux bibliothèques du Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec qui souhaitent obtenir des livres ou DVD souvenir du 75<sup>e</sup> et 100<sup>e</sup>.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-041

7.4 **AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 16-224 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MACAMIC**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue, qu'un projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement No 16-224 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Macamic sera présenté en vue de son adoption.

**Présentation du projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement No 16-224 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Macamic**

La conseillère Suzie Domingue présente un projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement No 16-224 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Macamic.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les valeurs, les règles et les buts suivants :

**Les buts poursuivis**

- Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- Instaurer des normes de comportement visant l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision;
- Prévenir les conflits d'éthique ou aider à les résoudre;
- Assurer l'application de mesures de contrôle

**Les valeurs de la municipalité**

- L'intégrité;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Le respect envers les autres membres, les employés et les citoyens;
- La loyauté envers la municipalité;
- La recherche de l'équité;
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal



**Le code détermine**

- Les règles de conduite applicables aux membres du conseil;
- Les objectifs;
- Les conflits d'intérêts, les abus et la malversation;
- L'utilisation des ressources de la municipalité et des renseignements confidentiels;
- Les règles d'après-mandat;
- Annonces publiques.

2018-02-042

**7.5 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal.

**Présentation du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal**

---

La conseillère Laurie Soulard présente un projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil.

Ce projet de règlement a pour objet de prescrire la durée et la procédure à suivre de la période de questions ainsi que le maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal.

**8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2018-02-043

**8.1 PERMIS DE SOLLICITATION – FONDATION CANADIENNE DU REIN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

---

Il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la Fondation canadienne du rein Abitibi-Témiscamingue à faire du porte-à-porte la semaine du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018 pour leur campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

*Pour le prochain point, la conseillère Manon Morin se retire puisque le lien familial existant avec l'un des propriétaires concernés pourrait être source de conflit d'intérêts.*

2018-02-044

**8.2 EMPIÈTEMENT D'UN TROTTOIR SUR LA 1<sup>RE</sup> RUE OUEST (LOT 4 729 754)**

---

ATTENDU QU'une demande de dédommagement a été déposée par madame Sylvane Lemoine et monsieur Gilles Parent après que ceux-ci aient constaté un empiètement du trottoir de la 1<sup>re</sup> Rue Ouest sur leur propriété (lot 4 729 754);

ATTENDU QUE l'empiétement du trottoir estimé à 7,72m<sup>2</sup>, de 0,4 m à la limite Nord et 0,46 m à la limite Sud du terrain sur une longueur de 17,96 m, correspond à 1,15 % de la superficie totale du terrain (670,7 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite convenir d'une entente de gré à gré avec les propriétaires afin de régulariser la situation plutôt que d'entreprendre des recours judiciaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu à la majorité :

QUE : La Ville de Macamic autorise la présentation d'une proposition incluant :

- Le remboursement, à titre de dédommagement, des taxes foncières sur la valeur du terrain au prorata de la superficie de l'empiétement pour la période d'application de la servitude ainsi que pour les cinq (5) années précédentes (incluant des frais d'intérêts);
- Le remboursement de 50 % des frais de piquetage engagés par le propriétaire;
- Le paiement des honoraires notariés pour l'enregistrement d'une servitude.

QUE : La Ville de Macamic désigne madame Lina Lafrenière, mairesse, monsieur Éric Fournier, directeur général, ou madame Joëlle Rancourt, adjointe à la direction générale comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à l'entente mentionnée ci-dessus.

La conseillère Laurie Soulard demande le vote :

Pour : 4  
Contre : 1 (Laurie Soulard)

Adoptée à la majorité des conseillères et conseillers.

2018-02-045

### **8.3 RÉNOVATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD) DE MACAMIC**

Attendu que les installations du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Macamic, construites en 1950, puis converties vers le milieu des années 60, sont devenues vétustes avec le temps et, par le fait même, inadaptées à la réalité et aux besoins d'aujourd'hui;

Attendu que des rénovations majeures ont été annoncées une première fois en 2005 afin de rendre conformes aux normes actuelles les espaces dédiés à la clientèle, notamment par l'élimination des chambres à lits multiples;

Attendu que la conception du projet de réaménagement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages avait été autorisée en 2013, pour ensuite être revue afin de prévoir l'installation de gicleurs ;

Attendu que l'étude sur la portée des travaux et la révision du concept annoncé par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS) en janvier 2016 auraient dû être autorisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans les mois suivants;

Attendu que le CHSLD de Macamic héberge près de 70 résidents en très grandes pertes d'autonomie nécessitant des services d'assistance continue;

Attendu que ces travaux visent l'amélioration de la qualité, de l'accessibilité et de l'efficacité des services;

Attendu que la Ville de Macamic a à cœur la qualité de vie des aînés qui résident sur son territoire;

Attendu que tous les aînés de la province sont égaux devant la loi et doivent recevoir des soins et des services individualisés et personnalisés répondant à leurs habitudes et à leur choix de vie;

Attendu que des efforts remarquables ont été déployés depuis de nombreuses années par les employés et gestionnaires de l'établissement afin d'améliorer la qualité de vie des résidents;

Attendu que des investissements importants ont été annoncés, puis reportés à de nombreuses occasions au cours des dernières années;

Attendu que l'établissement est l'un des plus importants employeurs et, de ce fait, l'un des acteurs importants de la vitalité économique, passée et future, de la Ville de Macamic;

Attendu que la Ville de Macamic compte également effectuer des investissements importants sur son réseau d'aqueduc afin de desservir adéquatement l'établissement;

Attendu que la prochaine élection générale provinciale devrait se tenir au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2018;

En conséquence il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu à l'unanimité :

QU' : Une demande soit adressée au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS) ainsi qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, afin de connaître l'état d'avancement du dossier;

QUE : Les différents partis politiques ainsi que leurs candidats à l'élection générale provinciale soient interpellés dans ce dossier afin d'être conscientisés à l'urgence d'agir pour le mieux-être des aînés d'Abitibi-Ouest et appelés à se commettre sur la nature et l'échéancier de réalisation des travaux au CHSLD de Macamic;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-046

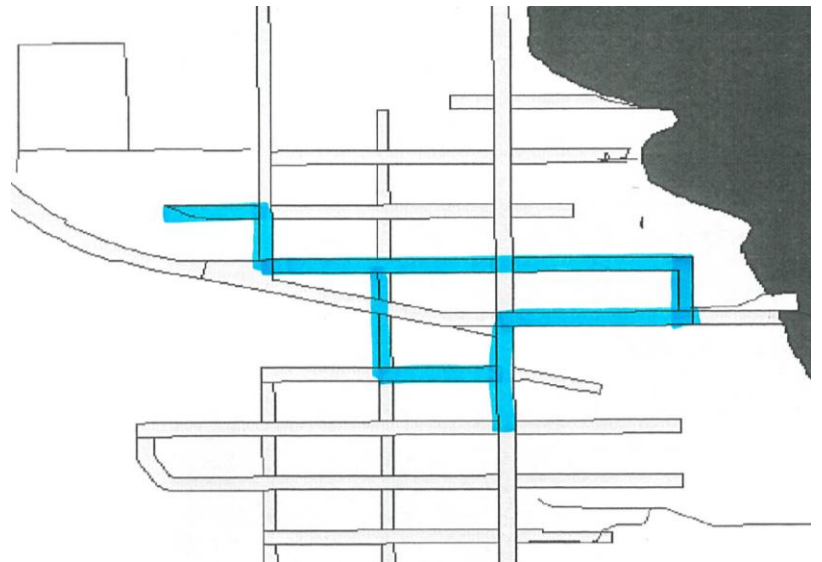
**8.4 SENTIERS DE MOTONEIGE**

Considérant que la Ville de Macamic souhaite que les motoneigistes empruntant les sentiers du Club de motoneige d'Abitibi-Ouest puissent accéder facilement aux commerces de services situés sur son territoire :

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la circulation des motoneiges sur les tronçons de rues suivants :

- Sur la 1<sup>re</sup> Rue Ouest, entre la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest et la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest;
- Sur la 2<sup>e</sup> Rue Ouest, entre la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest la 9<sup>e</sup> Avenue Ouest;
- Sur la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, entre la 1<sup>re</sup> Rue Ouest et la Rue Principale;
- Sur la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest, de la 2<sup>e</sup> Rue Ouest jusqu'au Chalet Multi-Services;
- Sur le tronçon de la 9<sup>e</sup> Avenue Ouest à l'ouest de la 2<sup>e</sup> Rue Ouest;
- Sur l'accotement de la rue Principale, entre la 5<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> Avenue;
- Sur l'accotement de la 7<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Principale et la 1<sup>re</sup> Rue Est;
- Sur la 1<sup>re</sup> Rue Est.



QUE : Cette résolution abroge toute autre résolution concernant ce sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**9. TRAVAUX PUBLICS**

Aucune résolution n'a été adoptée.

## 10. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2018-02-047

### 10.1 DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CURÉ-LAMOTHE

---

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire profiter du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV dans le but de réaménager le parc Curé-Lamothe, plus précisément afin d’y aménager un skatepark et des jeux d’eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la présentation du projet de réaménagement du parc Curé-Lamothe au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE : Soit confirmé l’engagement de la Ville de Macamic à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier;

QUE : La Ville de Macamic désigne madame Myriam Audet, coordonnatrice en loisirs et monsieur Éric Fournier, directeur général à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et conseillers.

2018-02-048

### 10.2 DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE PÊCHE EN HERBE DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC-ACTIVITÉ D’INITIATION À LA PÊCHE

---

ATTENDU QUE la Ville de Macamic désire profiter du programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec-Activité d’initiation à la pêche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la présentation d’une demande de financement au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la Faune du Québec-Activité d’initiation à la pêche.

QUE : La Ville de Macamic désigne madame Linda Morin, agente culturelle ou monsieur Éric Fournier, directeur général comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l’unanimité des conseillères et conseillers.

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-02-049

### 11.1 STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 200 pompiers volontaires sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers volontaires doivent obligatoirement obtenir un diplôme de pompier 1;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de centre de formation certifié « École nationale des pompiers du Québec » (ENPQ) sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de site dédié à la simulation et à la pratique des interventions de combat des incendies sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon souhaite implanter une structure d'entraînement sur le territoire de la Ville de Macamic;

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, organisme mandataire et responsable du projet, dans ses démarches visant à assurer le financement et l'implantation sur son territoire d'une structure d'entraînement permettant de simuler des interventions de combat des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## 12. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères Laurie Soulard, Suzie Domingue, Manon Morin et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif.

## 13. AFFAIRES NOUVELLES

2018-02-050

### 13.1 TOURNÉE DE CONSULTATION – VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin, a lancé une tournée de consultation auprès des municipalités régionales de comté et des municipalités « *Afin d'apporter des améliorations à la gestion des programmes de voirie locale* »;

ATTENDU QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur André Fortin a déclaré: « *Cette tournée sera l'occasion pour les municipalités de l'est comme de l'ouest du Québec d'avoir pleinement leur voix au chapitre dans la révision de nos programmes de voirie locale. Elles pourront faire valoir leurs commentaires et proposer des simplifications, des allègements et des améliorations à la gestion de ces programmes* »;

ATTENDU QUE la ministre déléguée aux Transports, madame Véronique Tremblay, a déclaré: « *Le but de cette opération est simple: continuer d'aider les municipalités à assumer leurs responsabilités en ce qui concerne leur réseau routier. Cette démarche témoigne de manière éloquente de notre écoute des besoins du monde municipal.* », dont la MRC d'Abitibi-Ouest fait partie;

ATTENDU QUE seule la MRC de la Vallée-de-l'Or et les municipalités de ce territoire, représentant à peine 10 % de la voirie locale en Abitibi-Témiscamingue, ont été invitées à participer à la « consultation » le 16 janvier 2018, à Val-d'Or;

ATTENDU QUE les « informations qui ont aidé le ministère à déterminer quelles seraient les MRC consultées sont la superficie terrestre, la population et le kilométrage de chemins locaux »;

ATTENDU QUE les proportions des kilomètres de chemins locaux à la charge des municipalités, par MRC, sont les suivantes:

- MRC d'Abitibi 29 % (725 km)
- MRC d'Abitibi-Ouest 25 % (610 km)
- MRC (Ville) de Rouyn-Noranda 16 % (387 km)
- MRC du Témiscamingue 20 % (484 km)
- MRC de la Vallée-de-l'Or 10 % (253 km)

(Données arrondies tirées du site de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue);

ATTENDU QU'au fil des années, les municipalités et la MRC d'Abitibi-Ouest sont fréquemment intervenues, précisément à l'égard des objets de l'actuelle « consultation »;

ATTENDU QU' à la consultation tenue à Val-d'Or le 16 janvier dernier, ni les municipalités ni la MRC d'Abitibi-Ouest n'ont été invitées à participer à la « consultation »;

ATTENDU les impacts très importants découlant d'une réelle consultation, dont les simplifications, les allègements et les améliorations à la gestion des programmes proposés par les participants;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC d'Abitibi-Ouest font leur les propos du ministre, monsieur André Fortin et de la ministre déléguée, madame Véronique Tremblay et demandent qu'il y ait une véritable consultation sur leur territoire,

EN CONSÉQUENCE, proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et unanimement résolu:

- **DE SIGNIFIER** au ministre, monsieur André Fortin, que les municipalités et la MRC d'Abitibi-Ouest demandent d'avoir pleinement droit au chapitre et d'être entendues;
- **DE DEMANDER** au ministre, monsieur André Fortin, de tenir une consultation en Abitibi-Ouest et d'offrir à des représentants municipaux des autres territoires non consultés en Abitibi-Témiscamingue d'y participer;
- **D'INTERPELLER** la Fédération québécoise des municipalités en vue d'obtenir son intervention auprès du ministre, monsieur André Fortin, afin qu'une consultation se tienne sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à la majorité des conseillères et conseillers.

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les questions suivantes ont été posées au conseil :

- Priorisation et prix des heures de glace au Centre Joachim-Tremblay;
- Lors des discussions concernant la demande de permis pour concasser la montagne à Fred, mentionner que le chemin n'est pas assez solide pour le camionnage.

2018-02-051

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Eric Fournier  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière, mairesse